
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

RALLYE DES POINTS HAUTS – TROPHÉE MICROONDES

RÈGLEMENT

1. INTRODUCTION

Le but de ce contest est de promouvoir l'activité en portable d'une part et d'autre part d'encourager l'activité contest sur les bandes hautes (au delà de 3GHz) par l'attribution du Trophée Micro-Ondes du REF-Union.

2. DATE ET HORAIRE

Le concours débute le premier samedi de juillet à 14:00 UTC et se termine le dimanche à 14:00 UTC

3. BANDES

144 MHz et au-delà, (au-delà de 3GHz pour le classement spécifique du Trophée Micro-Ondes).

4. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH Locator. (numérotation séparée par bande)

5. POINTS

1 point par km sans multiplicateur.

6. CLASSEMENTS

A la manière des Field Days organisés dans d'autres pays, seules les stations dont l'alimentation est entièrement autonome, c'est à dire indépendante de tout secteur public ou privé, pourront prétendre au classement. De plus, les installations devront être montées spécifiquement pour le contest et démontées immédiatement après ; l'utilisation de structures existantes n'est donc pas autorisée.

Un classement monoopérateur et un classement multiopérateurs seront établis (stations portable ou mobile) sur chaque bande.

Un classement honorifique des stations fixes (mono-opérateur et multi-opérateurs mélangés) pourra être établi.

Le classement du Trophée MicroOndes est réalisé en additionnant les points obtenus sur les bandes supérieures à 3GHz par la même station, mono ou multi, avec majoration des points de 10% pour 2 bandes, 30% pour 3 bandes et 50% pour 4 bandes et plus.

7. COMPTE-RENDU

Informatisé : Un compte-rendu séparé par bande, au format IARU « reg1test ».

8. ENVOI

Au plus tard le deuxième lundi qui suit le concours, au correcteur :

Par email : rph@ref-union.org

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.